

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

---

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES  
MENACES - (N° 1301)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF78

présenté par

Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,  
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

### ARTICLE 7

Après la première phrase de l'alinéa 19, insérer la phrase suivante :

« Cette autorisation n'est valable que sur les lieux d'exercice de leurs missions. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à encadrer le port d'arme par les agents des douanes réservistes.